Mairie
87700
29 Rue de la Croix des Combes
05.55.70.24.92
Beynac87.mairie@gmail.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2026
PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal de BEYNAC s'est réuni en session ordinaire le mardi 7 juillet 2026 à 20h30, en salle du conseil, sur convocation adressée le 29 juin 2026, sous la présidence de Madame le Maire, Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Sandrine JOUVE, Jean-Louis CONSTANT, Patricia ARÉNA, Jean-Pierre BERGER, Fabienne CHARON, Léo BUISSON, David DU BOUCHERON, Antoine DURAND, Catherine EBURDERIE, Lorine GORSE, Annick MACAIRE. Jocelyne PIMPIN.

Absents : M. Ludovic DUHAIN

Quorum atteint.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Monsieur Léo BUISSON est désigné secrétaire de séance par le Conseil municipal et accepte cette fonction.

Après recensement des membres présents et représentés, Madame Marie-Claude BEYRAND maire, constate que le quorum est atteint et que le Conseil municipal peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

1. Collectif chemin

Le Conseil municipal entend la présentation des missions du collectif « Chemin ».

Le collectif sollicite la commune pour la mise à disposition de moyens techniques (essence et fil pour débroussailleuse).

Le Conseil municipal donne son accord pour la fourniture d'essence et de fil pour débroussailleuse. En revanche, aucun matériel ne sera prêté.

Une communication externe sera réalisée afin de solliciter les dons et la participation des administrés.

2. Création de poste

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'arrêté n°20/2021p du 08 juin 2021 des lignes directrices de gestion du 29 mars 2021,
Vu la délibération n°15/2017 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade.

Considérant le tableau annuel d'avancement du grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe,
Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (18/35ème) afin de permettre l'avancement de grade de l'agent,

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE

1 - **de créer** un poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe, à temps non complet (18/35ème) à compter du **1er octobre 2026**,

3 - **d'inscrire** les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent concerné ainsi nommé dans l'emploi et les charges s'y rapportant au budget de la commune,

4 - **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution des actes.

3. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté n°20/2021p des lignes directrices de gestion du 08 juin 2021,
Vu la délibération n°12/2025 du 31 juillet 2025 modifiant le tableau des effectifs,
Sur proposition de Madame le maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1 – approuve la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1 octobre 2026.

- Un adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (18/35ème)
- Un adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet (18/35ème)
- Un adjoint administratif stagiaire à temps complet
- Deux adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- Un adjoint technique à temps complet
- Un adjoint technique à temps non complet (32/35ème)

2 – d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents concernés ainsi nommés dans l'emploi et les charges s'y rapportant au budget de la commune.

4. Désignation du correspondant « Incendie et Secours »

Madame le Maire rappelle que par délibération n°2026/14 en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a désigné les correspondants Défense et Pandémie. Il convient désormais de procéder à la désignation du correspondant Incendie et Secours.

M. Jean Pierre BERGER Conseiller municipal, domicilié à Beynac à fait part de sa candidature pour exercer cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de désigner M. Jean Pierre BERGER en qualité de correspondant Incendie et Secours.

5. Convention de fourrière avec la SPA

Madame le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention proposé par la Société Protectrice des Animaux permettant à la commune de Beynac de bénéficier des services d'enlèvement et de gardes d'animaux de la SPA pour l'année 2026.

Considérant la nécessité de ce service pour la commune, Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

Après avoir pris connaissance de cette convention, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **adopte** la nouvelle convention
- **mandate** Madame le Maire pour signer cette dernière
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

6. Devis MRSA (pièges à mouches pour la salle polyvalente)

Madame le Maire présente le devis de la société MRSA relatif à la fourniture de pièges extérieur et intérieur (seau, piège à suspendre) destinés à la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

7. Point sur l'école

Madame le Maire fait un point sur l'école.

Pour la rentrée 2026, les effectifs prévisionnels sont de 22 élèves en petite section, 29 élèves en moyenne section et 20 élèves en grande section.
Point sur les travaux et réflexion sur les possibilités de climatisation des locaux. Devant les diverses possibilités : cela fera l'objet d'autres réunions.

8. Synthèse du Plan communal de sauvegarde (PCS)

Madame le Maire présente une synthèse du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
Elle rappelle que le plan canicule est activé du 7 juillet 2026 à 12 heures.
Un point est également fait sur les personnes vulnérables recensées.

9. Questions diverses

Les points non abordés lors de cette séance seront examinés lors du prochain conseil municipal, prévu le 21 juillet 2026.

Madame le Maire clôt la séance à 23h15.

Le secrétaire de séance
Léo BUISSON

Le maire
Marie-Claude BEYRAND

MAIRIE DE BEYNAC (Haute-Vienne) 87